

Région de la Capitale nationale

Communiqué

L'association nationale des retraités de la SRC

Dîner-causerie — Notes et éléments à retenir!

Le 6 juin, notre région a organisé son premier dîner-causerie. Cette rencontre visait à répondre aux questions et aux demandes d'information cernées par notre sondage auprès des membres. Le dîner était ouvert tant aux membres de l'ANR qu'aux non-membres. Nous avons trois invités qui ont offert un aperçu des enjeux de l'heure et des efforts entrepris au nom de l'ANR et des retraités : **Alain Pineau, Dan Oldfield et Dave Jeffrey.**

En tant que fiduciaire et représentant des retraités au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada, le rôle d'**Alain Pineau** n'est pas seulement de défendre les intérêts des retraités actuels, mais aussi de veiller aux intérêts du régime lui-même. Deux membres de ce conseil proviennent du conseil d'administration de Radio-Canada, deux autres de la haute direction de Radio-Canada (les vice-présidentes Finances et Personnes et Culture), une autre représente les syndicats francophones et un dernier, les syndicats anglophones. Le Conseil de fiducie fonctionne indépendamment de Radio-Canada. Il a 27 employés, dont sept sont des gestionnaires de placements. L'automne dernier, **Duncan Burrill** a été nommé en tant que nouvel administrateur délégué/PDG, en remplacement de **Debra Alves**, qui a pris sa retraite.

Globalement, le régime de retraite de Radio-Canada est dit à maturité (cela signifie qu'il verse davantage en prestations qu'il ne reçoit en cotisations de la part des employés actuels et de Radio-Canada), versant environ 300 millions de dollars en prestations de retraite et recevant 100 millions de dollars en cotisations des employés actifs. À l'heure actuelle, il y a plus de 9 000 pensionnés, retraités et titulaires d'une rente différée. Proportionnellement, cela signifie que 62 % des participants reçoivent ou recevront une pension, tandis que 38 % cotisent au régime.

En 2008-2009, le Conseil de fiducie a adopté une approche et des lignes directrices de « placement adossé au passif ». Le ratio des investissements est donc établi à environ 80 % en obligations et en revenus garantis, tandis que 20 % visent à accroître le capital. Cette stratégie a fait de notre régime de retraite un solide chef de file en matière de gestion des pensions et un exemple à suivre pour d'autres régimes de retraite. L'administration de notre régime de retraite est très économique, son coût est de seulement 0,48 \$ pour chaque 100 \$ investi. On estime qu'il s'agit d'une caisse de retraite de taille moyenne, avec un capital de 7,567 milliards de dollars. Le régime de retraite a très bien performé, avec un rendement moyen de 10,1 % par rapport à un objectif repère de 8,5 %.

Il y a deux manières fondamentales d'évaluer l'état de santé d'un régime de retraite : sur la base de la continuité de l'exploitation et selon le principe de solvabilité.

La **continuité de l'exploitation** sous-entend que Radio-Canada poursuit ses activités et continue d'honorer ses engagements courants et les exigences du régime. Au 31 mars 2019, le ratio de capitalisation sur base de continuité était de 149,7 %. Le surplus est d'environ 2,5 milliards de dollars.

Le **principe de solvabilité** examine ce qu'il en coûterait au régime pour poursuivre ses obligations (comme l'achat de rentes) si Radio-Canada cessait ses activités. Au 31 mars 2019, le surplus était de 246 millions de dollars, soit un ratio de financement de 103,3 %.

Il s'agit de la première fois en plus de dix ans où les deux ratios sont supérieurs à 100 %.

Ce que ces surplus signifient...

Radio-Canada, les retraités et les syndicats ont conclu en 2009 une entente selon laquelle le ratio de capitalisation sur base de continuité et le ratio de financement sur la base de solvabilité doivent tous deux dépasser 105 % et seulement la partie au-delà de 105 % peut se traduire par des distributions et être partagée de la manière suivante :

La part de Radio-Canada en tant qu'employeur signifierait un congé de cotisations.

Le restant serait distribué au prorata des cotisations versées. Cette entente fait actuellement l'objet de sa première révision après dix ans. **Dan Oldfield**, le représentant national de l'ANR au Comité consultatif des avantages sociaux, a décrit le Protocole d'entente sur le régime de retraite de 2009 comme ayant été élaboré sur les épaules des membres de l'ANR puisque c'est l'Association qui a mené la poursuite en compagnie des syndicats. Cette poursuite a été la genèse de l'entente avec Radio-Canada. L'entente a été conclue avec les syndicats, l'ANR et Radio-Canada. Elle stipule que tout surplus ne sera partagé que lorsque les deux ratios décrits ci-dessus dépasseront 105 %. L'employeur n'aurait un congé de cotisations que pour le montant qu'il aura cotisé. Tel que mentionné plus haut, un montant équivalent serait distribué entre les retraités et les cotisants.

La dernière distribution remonte à l'an 2000, alors que 134 millions de dollars ont été partagés. L'entente comporte deux volets : le surplus de la caisse de retraite (qui touche Radio-Canada, les retraités et les employés actuels de Radio-Canada qui y cotisent) et les coûts du régime d'assurance-maladie complémentaire pour les employés de Radio-Canada. L'entente vieille de dix ans doit maintenant être révisée. Le processus ne fait que commencer et il semble que ce sera ardu. Nous prévoyons que Radio-Canada cherchera à modifier une bonne partie de l'entente dans deux domaines :

1. Les dispositions sur le surplus de la caisse de retraite
2. Radio-Canada souhaite se protéger des coûts croissants des médicaments

Radio-Canada craint de faire face à de graves défis et de connaître des difficultés à l'avenir.

L'ANR se présente aux réunions avec Radio-Canada et les syndicats forte de la seule mémoire vivante de l'entente originale de 2009 étant donné que son équipe de négociateurs est composée des mêmes personnes qu'en 2009. Dan a souligné que l'objectif principal de l'entente n'est pas de produire un surplus et de le partager, mais de garantir la solidité du régime de retraite. L'ANR fournira des mises à jour sur ces négociations dans le cadre de ses publications.



(suite de la page 1)

Régime d'assurance-maladie complémentaire : Dan a indiqué qu'un nombre important de personnes participent à notre Régime d'assurance-maladie complémentaire. Comme les primes devenaient trop élevées, il a fallu apporter des changements afin qu'elles demeurent à un niveau raisonnable et que les gens y adhèrent volontiers. Le régime est entièrement financé par les retraités, sans aucune subvention. Radio-Canada en est le répondant et la Société fournit à l'ANR un rapport sur son rendement. Cela permet à l'ANR d'y apporter des ajustements à l'occasion. Par exemple, grâce au rendement positif du régime, en janvier dernier, l'ANR a suggéré à Radio-Canada d'augmenter la limite de couverture des services paramédicaux, pour la faire passer de 950 \$ à 1 150 \$ par utilisateur, ce que la Société a accepté de faire. Comparativement à d'autres régimes semblables, tels que celui de la Croix Bleue, notre régime d'assurance-maladie complémentaire se révèle concurrentiel en fait de couverture et de coûts.

CCAS et Fonds d'aide spéciale : Dan a déclaré qu'une de ses fonctions au CCAS au nom des retraités est d'aider à déterminer l'utilisation et la gestion du Fonds d'aide spéciale. Ce fonds a été créé il y a plusieurs années grâce à des surplus d'environ 4 millions de dollars provenant de différents régimes d'avantages sociaux. Il s'est depuis accru pour atteindre environ 6 millions de dollars. À l'heure actuelle, la limite d'utilisation à vie est de 12 500 \$. Les retraités en sont les plus grands utilisateurs. Le bureau national de l'ANR gère les requêtes des retraités pour le remboursement de frais par le Fonds. La requête la plus commune concerne généralement des prothèses auditives. Jusqu'à présent, plus de 1 million de dollars ont été reversés aux retraités pour des frais qui ne sont couverts ni par le régime d'assurance-maladie complémentaire ni par les régimes provinciaux. Nous essayons constamment d'accroître la sensibilisation au Fonds d'aide spéciale, alors, veuillez passer le mot.

PAE : Un feuillet d'information sur le PAE, commandité par l'ANR, a été récemment envoyé aux retraités. Dan a souligné que ce soit par l'intermédiaire du Fonds d'aide spécial, du PAE ou d'autres moyens, les retraités et leur famille ont accès à de l'aide. Si vous connaissez quelqu'un qui souffre, encouragez-le à faire appel au PAE ou à l'ANR pour obtenir de l'aide.

Effectif de l'ANR : L'ANR est la voix officielle de tous les retraités auprès de Radio-Canada. Pour ce faire, elle a besoin de membres. L'entente de 2009 est un exemple du travail qu'elle accomplit. C'est parce que l'ANR a dépensé 450 000 \$ pour déposer une poursuite, de concert avec les syndicats, que cette entente a été conclue.

L'ANR doit accroître son effectif pour le maintenir à plus de 50 % de l'ensemble des retraités de Radio-Canada. Elle défend vos droits et elle se bat pour vous. Nous vous encourageons donc à inciter les autres retraités qui ne sont pas membres à y adhérer.

Deux questions ont été posées à Dan :

- *Nous sommes en année d'élection, quel serait l'impact d'un changement de gouvernement?* En soi, le régime de retraite de Radio-Canada est une entité autonome et un tel impact devrait être limité.
- *Le Fonds d'aide spécial peut-il être partagé par des couples mariés pour une limite totale à vie?* Le fonctionnement du Fonds et ses limites continuent de faire l'objet de discussions et de révisions. Cette possibilité pourrait être mise de l'avant.

Dave Jeffrey, vice-président anglophone de l'ANR, a dressé un bref bilan de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu à Victoria en mai dernier. Quelque 80 membres de la région de Vancouver et de la section de Victoria y ont participé. Dave a été heureux de confirmer que la création de quatre nouvelles sections, trois au Québec et une à Terre-Neuve-et-Labrador, a été approuvée. L'ANR avait adopté un plan d'action triennal en mai 2018. À sa première année, l'accent a été mis sur les domaines suivants :

Communications : Refonte du site Internet de l'ANR avec le concours de la société Xactly Design and Advertising. L'entreprise aide également l'ANR à peaufiner l'ensemble de ses communications, de ses brochures et de son slogan. Notre nouveau slogan « Assurer notre avenir, partager notre passé » figurera bientôt sur nos pages Web et dans toutes nos publications. Le nouveau site Internet devrait être accessible d'ici à la fin de l'été. Plus de détails à venir sous peu!

Recrutement : Dan a mentionné le recrutement de membres et la défense de nos intérêts. Nous élaborons des façons de joindre les non-membres et l'ANR soutient les efforts au niveau des régions en matière d'initiatives de recrutement. Un effectif fort nous assure une voix forte.

Gouvernance : Avec l'aide de Paul Gaffney, tous les règlements de l'ANR ont été mis à jour et approuvés. Cette mise à jour a fourni une bonne occasion de créer un seul document (au lieu de la Charte et du Livre des règlements qui existaient auparavant).

Planification de la relève : Nous avons commencé à examiner des plans de relève pour tous les niveaux de l'ANR. Cela comprend le bureau national et le comité exécutif de l'ANR, ainsi que tous les niveaux de conseils d'administration (régions et sections). Cela garantira la continuité et de nouveaux visages pour assumer les divers postes de l'ANR.

Relation avec Radio-Canada : Les efforts continus de rapprochement se poursuivent auprès de Radio-Canada. Le président de l'ANR souhaiterait rencontrer la présidente de la Société, Catherine Tait, d'ici la fin de l'année. Il a déjà rencontré la vice-présidente sortante, Personnes et Culture, Monique Marcotte, ainsi que le nouveau vice-président, Marco Dubé. Notre président, Denis Colette, espère convaincre Catherine Tait de s'adresser à l'une des réunions de notre conseil d'administration au cours des prochains mois.

En cours : Nous continuons de défendre les intérêts de tous les retraités de Radio-Canada dans des dossiers tels que le projet de loi C-27, l'initiative sur l'équité envers les conjoints post-retraite, le RAMC et le Fonds d'aide spéciale.

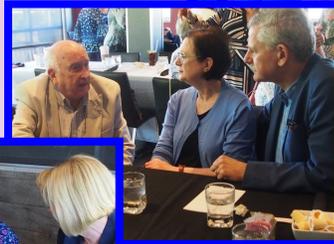
En conclusion, Dave a réitéré que le recrutement est la clé de la capacité de l'ANR à défendre les intérêts des retraités. Il a dit avoir hâte de partager le nouveau site Internet avec nous tous. Pour toutes les personnes qui n'ont pu assister à notre dîner-causerie, nous espérons que ces quelques notes vous seront utiles. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à n'importe lequel des membres du conseil d'administration régional. Nous serons heureux de vous aider. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les sujets discutés et les invités ont été choisis en fonction de vos réponses à notre sondage. Nous avons appris que les membres souhaitaient avoir plus d'information sur des sujets en particulier. Nous espérons continuer de répondre à ces demandes dans le cadre de futurs dîners-causeries au cours des prochains mois. Nous tenons aussi à remercier le personnel du restaurant KS on the Keys. Le repas était délicieux et le service, excellent!



EAP PAE

1-866-838-2025

**Photos de la
Cabane à sucre et
le dîner-causerie**



Activités sociales à venir

- **Match de baseball des Champions d'Ottawa : date à déterminer**
- **AGA - 16 octobre 2019 : Centre RA**

Un mot du président

Bonne nouvelle! La région de la capitale nationale et du Nunavut de l'ANR vient de conclure une entente avec la Ville d'Ottawa pour une réduction de 20 % sur les laissez-passer pour toutes les installations récréatives municipales. Cette réduction vaut pour tous les retraités de Radio-Canada même s'ils habitent à l'extérieur des limites de la ville. Ce laissez-passer est valide pour un an, du 1^{er} septembre au 31 août. Les frais annuels pour toute partie de l'année seront calculés au prorata. Pour en savoir plus, communiquez avec la Ville d'Ottawa. PROFITEZ-EN!

Sondage auprès des membres de 2018-2019 – Nous vous avons entendus!

Lors de notre assemblée générale annuelle en novembre dernier, nous avons remis un sondage papier à tous les participants. Le taux de réponse a été si élevé qu'au cours de l'hiver, nous l'avons remanié et nous l'avons transmis de nouveau sous forme de sondage en ligne afin de joindre un nombre encore plus grand de nos membres. Les résultats ont été formidables. Au total, le taux de réponse (papier et en ligne) a été d'environ 25 % de nos membres (125 réponses). Ce sondage visait à nous orienter en vue de vous fournir de l'information ou d'autres rencontres que vous pourriez trouver utiles. Nous voulions aussi savoir ce que nous faisons de bien et ce que nous pourrions faire d'autre. Finalement, nous voulions également savoir qui serait prêt à agir comme bénévole ou à participer plus activement à l'ANR. Voici les principaux résultats :

Principaux secteurs d'intérêt		Secteurs d'intérêt pour le bénévolat	
• Lois concernant les personnes âgées et les successions	68 %	• Communication avec les membres	43 %
• Le point sur le régime de retraite	55 %	• Être interviewé pour un article	38 %
• Le régime d'assurance maladie complémentaire et les avantages sociaux	53 %	• Planification d'activités sociales	38 %
• Les modes de vie et les changements en matière de santé	43 %	• Initiatives de recrutement	20 %

Un résultat intéressant a été de constater qu'environ 18 % d'entre vous ont indiqué un intérêt pour participer aux activités de notre conseil d'administration, voire même d'en faire partie! Et nous vous avons entendus! En juin, nous avons ainsi organisé un « dîner-causerie » où nous avons invité Alain Pineau, fiduciaire au Conseil de fiducie du Régime de retraite de Radio-Canada, Dan Oldfield, représentant des retraités au Comité consultatif des avantages sociaux, et Dave Jeffrey, vice-président anglophone de l'ANR, à venir faire le point avec nous et à répondre à vos questions. Nous avons eu 60 participants. Les commentaires ont été positifs et nous allons continuer de nous attaquer aux secteurs d'intérêt que vous nous avez indiqués, alors restez à l'affût! Finalement, notre organisation dépend des efforts de bénévoles, depuis le conseil d'administration national jusqu'à votre conseil régional. Si vous souhaitez donner un coup de main ou si vous voulez nous faire part d'un commentaire, veuillez nous écrire à l'adresse : ncr-rcn@cbcpensioners.ca.



Patricia « Pat », Anne GRAHAM, a travaillé hors antenne à la bibliothèque de Radio-Canada et en ondes, à la station radio de CBC à Ottawa. Elle est décédée le 28 avril 2019 à l'âge de 88 ans, précédée dans la mort par son cher époux, Michael John (« Rocky ») Graham, par son frère Tom et par sa petite-

filie, Paris, morte alors qu'elle n'était qu'un nourrisson. Elle laisse dans le deuil ses enfants adorés et aimants, Kim, Mike (Cathy), Megan (Rory) et Tom de Vancouver, ainsi que Tip et Ed (Gina) d'Ottawa. Très fière mamie Pat de Patricia, Sam, Flynn et Braden. Pat était une amoureuse de la terre et de sa ville natale Ottawa, elle adorait aussi les gens, les voyages et tout particulièrement le monde autour d'elle. Elle n'a jamais oublié ses amis de Britannia et certainement pas ses amis du hockey ou de la bibliothèque. Elle chérissait ses contacts parmi les Premières Nations et son travail à Radio-Canada, de même que ses amis proches au travail. Pat était très fière de ses groupes de femmes et de son adhésion à la Légion royale canadienne de Stittsville.



Michel SAMSON, réalisateur, radio/télévision - Ottawa et Montréal. Décédé à Montebello, le mardi 11 juin 2019 est décédé, à l'âge de 74 ans, MICHEL SAMSON. Il laisse dans le deuil ses enfants Nathalie (Jeff), Martin (Annik) et Jean-Christophe (Alexia), ses petits-enfants Laurie-Maude, Yannick, Loïc et Florent ainsi que plusieurs autres parents et amis.

Nos amis disparus



Gérard (Gerry) BRISSON, CBC Ottawa le 22 mai 2019, à l'âge de 72 ans. Il laisse dans le deuil ses deux filles : Lucie (Dave Hunter) et Josée (Jonathan Brunet); ses petits-enfants :

Francis, Jesse, Nicolas, Sophie, Liam et Cade. Il laisse également sa copine Marie-Claire Debonville; ses frères : Albert, Léo (Françoise) et Reynald (Chantal); sa belle-soeur Jacqueline ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousin(e)s et ami(e)s. Il fut précédé par ses parents : Lionel et Yvonne Brisson et par ses frères : Maurice et Jacques.



Robert DESROSIERS, Ressources humaines, relations industrielles Radio-Canada Ottawa. Le 10 juin 2019, à l'âge de 87 ans,

Robert DesRosiers est décédé paisiblement au Foyer du Bonheur de Hull. Il fut précédé par son épouse Denise Thériault, son frère Pierre (Jacqueline Boisvert DesRosiers) et sa sœur Lucille. Il laisse dans le deuil sa fille Julie et son fils Eric (Dominique Verville) ainsi que ses petits-fils adorés Tristan et Gabriel. Il laisse également dans le deuil sa belle-soeur, Thérèse (feu Fernand Thériault), ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et de nombreux ami(e)s.



Charles "Bud" NEATE, superviseur, service du film et montage, CBOT-CBOFT, est décédé le 14 mai 2019 à l'âge de 88 ans. Bud a été l'époux chéri de Carol pendant 65 ans et le père bien-aimé de Linda St. Pierre (Al) et de David Neate (Karen Holland). Papi de Greg et Steve St. Pierre, de Kelsey Neate et arrière-grand-père de Jaxson St. Pierre.



Gilbert LOUHOOD, CBC Ottawa, système de gestion des informations. S'est éteint paisiblement le mardi 14 mai 2019 à l'âge de 81 ans. Époux chéri d'Aline (née Loughran). Père aimant de Richard et de Joanne (Michel) Parker. Grand-père adoré de Derek, Michael, Jessica et Nathalie, et de ses quatre arrière-petits-enfants. Il manquera beaucoup à ses nombreux neveux, nièces et amis.